Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D36-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun gis ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 36

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2026 Convocation affichée le : 20 mars 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19

Procuration :

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal :

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles, considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L 123-6 et R 13-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit :

- **DECIDE** que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à huit (8).

Il y a lieu à présent de procéder à l'élection de ces huit membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à l'élection des huit membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

La liste des candidats suivants a été présentée par le Conseil Municipal :
Jocelyne BOULC'H, Jean-Luc LANDREIN, Anne RIOU, Dominique MENUGE, Ginette BERNARD, Liliane LE GUILLOU, Anne-Marie BRETEL et Denis SALAÜN.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D36-DE

Le Conseil Municipal après avoir voté à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ELIT** Jocelyne BOULC'H, Jean-Luc LANDREIN, Anne RIOU, Dominique MENUGE, Ginette BERNARD, Liliane LE GUILLOU, Anne-Marie BRETEL et Denis SALAÜN en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire, Madame Marguerite BLEUZEN, en est la Présidente.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.